



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance du 21 septembre 2004



Étude détaillée du projet de loi n^o 46,
Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail
(Texte adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Séance du mardi 21 septembre 2004

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 46, *Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail*. (Ordre de l'Assemblée, le 20 mai 2004)

Membres présents :

- M. Simard (Richelieu), président de la Commission
- Mme Thériault (Anjou), vice-présidente de la Commission
- M. Bédard (Chicoutimi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de Justice, en remplacement de M. Létourneau (Ungava)
- M. Bordeleau (Acadie)
- M. Brodeur (Shefford)
- M. Côté (Dubuc)
- M. Descoteaux (Groulx)
- M. Dupuis (Saint-Laurent), ministre de la Justice
- M. Moreau (Marguerite-D'Youville)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet) en remplacement de M. Gabias (Trois-Rivières)

Témoins (par ordre d'intervention) :

- M^c Jacques Mercier, légiste, ministère de la Justice
- M^c Martin Paquet, légiste, ministère de la Justice
- M. René Boulanger, directeur des relations de travail, ministère de la Justice

La Commission se réunit à 14 h 07 sous la présidence de M. Simard (Richelieu), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président rappelle le mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Dupuis (Saint-Laurent) formule ses remarques préliminaires et avec la permission de M. le président dépose les documents cotés CI-32 et CI-33.

M. Bédard (Chicoutimi) formule ses remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 4 : Les articles 1 à 4 sont adoptés.

Article 5 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Mercier de prendre la parole.

L'article 5 est adopté.

Articles 6 et 7 : Les articles 6 et 7 sont adoptés.

Article 8 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paquet de prendre la parole.

L'article 8 est adopté.

Article 9 : L'article 9 est adopté.

Article 10 : Un débat s'engage.

M. Dupuis (Saint-Laurent) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Le débat se poursuit.

L'amendement est adopté.

L'article 10, tel qu'amendé, est adopté.

Articles 11 et 12 : Les articles 11 et 12 sont adoptés.

Article 13 : Un débat s'engage.

M. Dupuis (Saint-Laurent) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

L'article 13, tel qu'amendé, est adopté.

À 14 h 47, la Commission reprend ses travaux après 5 minutes de suspension.

Article 14 : L'article 14 est adopté.

Article 15 : M. Dupuis (Saint-Laurent) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 15, tel qu'amendé, est adopté.

Article 16 : L'article 16 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 46 : Le texte du projet de loi n° 46, *Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail*, amendé, est adopté.

À 14 h 54, la Commission suspend ses travaux avant d'entreprendre un autre mandat.

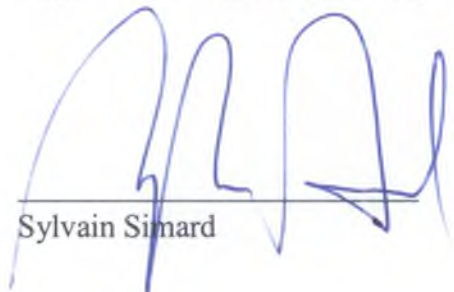
Le secrétaire de la Commission,



Louis Breault

LB/dl

Le président de la Commission,



Sylvain Simard

Québec, le 22 septembre 2004

ANNEXE I

Amendements adoptés

Art 10
Am 1

Projet de loi n° 46

Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail

ARTICLE 10 (12.6)

AMENDEMENT

Remplacer, dans le texte anglais du paragraphe (3) de l'article 12.6 proposé par l'article 10 du projet, les mots « assize court » par les mots « criminal court ».

Adopté
P

Art 13
Am 2

Projet de loi n° 46

Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail

ARTICLE 13 (19)

AMENDEMENT

Remplacer l'article 19 proposé par l'article 13 du projet par le suivant :

« 19. La Commission des relations du travail connaît et dispose, à l'exclusion de tout tribunal, d'une plainte fondée sur l'un des articles 11, 12.1, 12.3, 12.12, 12.13 ou 15, autre qu'une plainte de nature pénale. »

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Adams' with a stylized flourish at the end.

Art. 15
Art 3

Projet de loi n° 46

Loi modifiant la Loi sur les substituts du procureur général et le Code du travail

ARTICLE 15

AMENDEMENT

Remplacer le premier alinéa de l'article 15 du projet par le suivant :

« L'annexe 1 de ce code est modifiée par l'addition, à la fin, de ce qui suit : »

Abanti
fs

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- PILON, Denis. [Courriel de M. Denis Pilon, président de l'Association des substituts du procureur général du Québec à M. René Boulanger], 21 septembre 2004, 1 p. Déposé le 21 septembre 2004. CI – 32
- PILON, Denis. [Courriel de M. Denis Pilon, président de l'Association des substituts du procureur général du Québec à M. Jean-Philippe Duchesneau], 20 septembre 2004, 1 p. Déposé le 21 septembre 2004. CI – 33

PROJET DE LOI N° 416 AUTEUR: M. Jacques P. Dupuis, ministre de la Justice et Procureur général
 TITRE: Loi modifiant la Loi sur les substituts du général procureur général et le Code du travail

- Présentation le: 2004-05-12

Consultations gén. ou part. à la le

Dépôt du rapport de commission:

Motion de scission le:

Motion de report le:

- Adoption du principe le: 2004-05-20

Étude détaillée à la CI le 2004-09-21

- Dépôt du rapport de Commission le: 2004-10-19 AM (3)

Si amendement(s) en Commission: oui ☒ non ☐ Si amendement au titre: oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252: oui ☐ non ☒

de M (.... articles amendés)

de M (.... articles amendés)

de M (.... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le: 2004-10-28

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés:

de M

de M

de M

Si amendement(s) en vertu de l'article 257: oui ☐ non ☒ (.... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2004-11-04

- Sanction du projet de loi le: 2004-11-10 (2004, c. 22)

Motion de suspension des règles présentée le:

Feuille de temps jointe sur:

Feuille de vote jointe sur:

Autres:

